

Le développement inclusif dans l'économie informelle : stratégies de lutte des commerçants du marché Dantokpa au Bénin

Inclusive development in informal economy : struggle strategies of Dantokpa market traders in Benin

ASSOUMA Kassim

Enseignant chercheur

Département de Sociologie-Anthropologie

Université d'Abomey-Calavi

Bénin

KAAG Mayke

Professeur d'Anthropologie politique

Faculté des Sciences Sociales

Université de Leiden

Centre des Etudes Africaines-Leiden

Pays-Bas

Date de soumission : 25/02/2024

Date d'acceptation : 13/07/2025

Pour citer cet article :

Assouma K. & Kaag M. (2025) « Le développement inclusif dans l'économie informelle : stratégies de lutte des commerçants du marché Dantokpa au Bénin », Revue Internationale du chercheur « Volume 6 : Numéro 4 » pp : 588-610

Résumé

Cet article contribue au débat sur le développement inclusif dans l'économie informelle, à partir de l'étude de cas des commerçants du marché Dantokpa au Bénin. Il met en exergue l'importance des dynamiques relationnelles dans la construction du pouvoir d'action des travailleurs informels en tant qu'acteur stratégique pour l'amélioration de leurs conditions. La démarche ethnographique adoptée a combiné des entretiens individuels approfondis et focus group pour collecter les données auprès d'un échantillon de 31 enquêtés. A la lumière de la revue de littérature, l'analyse des données s'inscrit dans l'approche agency. Il ressort des résultats que l'environnement extérieur représente un facteur important qui offre aux commerçants l'alternative pour contraindre les décideurs politiques à promouvoir le dialogue. A cet effet, leurs organisations et la mobilisation de divers réseaux (société civile, politique, religieux, familial) pour des alliances stratégiques, de même que l'adoption de stratégies de contournement transgressant des règles formelles sont des atouts clé dans leur rapport de force avec l'autorité investie du pouvoir public. Les perspectives de l'article indiquent la nécessité de tenir compte des contextes pour mieux apprécier les acquis d'inclusivité issus des initiatives collectives des travailleurs informels.

Mots clés : travailleurs ; informel ; développement ; inclusive ; marché Dantokpa

Abstract

This article contributes to the general debate on inclusive development in the informal economy, based on a case study of traders in the Dantokpa market in Benin. It highlights the importance of relational dynamics in building informal workers' agency as strategic actors for improving their conditions. The ethnographic approach adopted combined in-depth individual interviews and focus groups to collect data from a sample of 31 respondents. The data analysis is according on the agency approach and light by literature review. The results show that the external environment represents an important factor that offers traders an alternative to compel policymakers to promote dialogue. On this way, their organizations and the mobilization of various networks (civil society, political, religious, and family) for strategic alliances, as well as the adoption of circumvention strategies that transgress formal rules, are key assets in their power struggle with the authority vested in public power. The article's perspectives indicate the need to take context into account to better assess the inclusiveness gains resulting from the collective initiatives of informal workers.

Keywords : informal; workers; inclusive; development; Dantokpa market

Introduction

Le « développement inclusif » est devenu un concept d'actualité et un objectif de plus en plus ciblé dans le contexte de la croissance économique de l'Afrique. Cela est matérialisé par la place importante qu'il occupe sur les agendas des partenaires bilatéraux et multilatéraux et du G20 en étant identifié comme un chemin important à emprunté pour réduire la pauvreté (Stuart, 2011). L'approche inclusive est également transcendante dans les orientations de l'Agenda du Travail Décent promu par le Bureau International du Travail (BIT, 2007). Par conséquent, elle est prépondérante dans les déclinaisons de l'Agenda à l'échelle du continent africain et au niveau des Programmes Pays pour le Travail Décent (PPTD).

Cette évidence se reflète naturellement dans les deux PPTD initiés par le gouvernement du Bénin avec le soutien de l'OIT et de la Banque Mondiale au profit de tous les travailleurs, y compris ceux de l'économie informelle. Pour le PPTD 2010-2015 adopté en 2010, l'approche inclusive est transversale aux trois principaux axes retenus à savoir la participation des travailleurs au cadre de dialogue, le renforcement de leur protection sociale dans ses différents aspects et la promotion de l'emploi décent pour tous (MTFP & OIT, 2010). Le PPTD 2022-2024 s'inscrit dans la continuité du précédent programme à travers ses trois priorités qui sont : la promotion d'emplois décents, en particulier pour les jeunes et les femmes ; l'amélioration de la protection sociale pour tous les travailleurs ; et le renforcement du dialogue social et le respect des normes internationales du travail (MTFP, 2022). Il reste orienté sur les axes prioritaires des politiques publiques pour favoriser le développement inclusif.

Même s'il peut être relevé que le PPTD n'est pas spécifique aux travailleurs informels, il reste l'un des rares documents de politiques au plan national qui prend en compte l'ensemble des travailleurs. Car le cadre législatif sur le dialogue social au Bénin est tel que les travailleurs informels ne participent pas directement aux négociations collectives avec l'Etat (Chabi Imorou, 2019). Dans un tel contexte, l'avènement du PPTD était perçu comme un atout pour dénouer ce que bon nombre de responsables d'organisations de travailleurs informels considèrent comme une exclusion par la loi de cette catégorie de travailleurs du cadre national de dialogue social. Sauf que la mise en œuvre du premier programme n'est pas allée à son terme en raison du non-fonctionnement du comité partenarial de pilotage (David-Gnahoui, 2014). Le deuxième programme n'a elle aussi pas encore apporté suffisamment d'effets observables dans ce sens ; ce qui maintient les travailleurs informels dans la privation à la participation légale aux cadres de dialogue.

Pourtant, l'idée que l'implication de tous les acteurs dans les processus de décision pourra parvenir à une répartition équitable des ressources et des chances afin de réduire les inégalités sociales s'est répandue au niveau des décideurs politiques, des praticiens du développement, des gouvernements africains, des donateurs ainsi que des chercheurs. De surcroît, des recherches portant sur les politiques ou plutôt sur les changements de politiques, dans divers domaines (soins de santé, marché du travail, etc.) se sont prioritairement focalisées sur les politiques que les gouvernements devraient adopter pour favoriser un développement inclusif (Adesina, 2007). Malheureusement, ces débats semblent moins focalisés sur la façon dont ces changements devraient se produire. Comme si les bonnes politiques devront conduire naturellement à l'inclusivité. Autrement dit, les processus devant conduire à ces changements de politique ne sont pas véritablement discutés ; c'est-à-dire qu'on ne sait pas qui en sont les parties prenantes ou quels facteurs et acteurs faciliteraient leur mise en œuvre. Cet état de choses peut être perçu à la fois comme la cause et la conséquence de la présomption que le développement inclusif est un résultat, une fin en soi.

Dans un autre sens, certains auteurs ont indiqué, que le développement doit être appréhendé comme un processus d'actions collectives multidimensionnelles dans lequel différents acteurs sont impliqués (Randriasisolofo, 2025 ; Booth, 2012). Lorsqu'on ramène cela dans le milieu de travail au Bénin, l'analyse des actions collectives des travailleurs informels, qui de fait sont exclus du cadre légal du dialogue social, bien que représentant neuf travailleurs sur dix (INSAE-AFRISTAT, 2019), parait pertinente pour saisir la réalité de la dynamique inclusive. Cette perspective est d'ailleurs renforcée par la principale conclusion de l'évaluation à mi-parcours du PPTD 2010-2015 qui a noté des changements positifs malgré le contexte du blocage du programme qui se présentait comme une alternative au déficit de la loi. Il se base sur le constat qu'en même temps que le PPTD, en tant que document, est peu connu et très peu suivi, les activités y figurant et qui existaient d'ailleurs avant sa signature, se sont exécutées à leur propre rythme, dont certaines au-delà même des prévisions (David-Gnahoui, 2014). Cette situation suscite la curiosité scientifique sur les mécanismes et les logiques d'actions qui concourent à de tels résultats. La question de recherche qui sous-tend cet article est comment comprendre les processus par lesquels les acteurs informels individuellement ou collectivement au Bénin font face, sur le terrain et loin des débats théoriques sur l'instauration d'un cadre légal, aux difficultés d'inclusivité au quotidien ?

En partant du cas du marché Dantokpa, cette dynamique sera scrutée à travers l'exploration des mécanismes d'actions ainsi que les stratégies collectives et individuelles en pratique. En effet, à Dantokpa, le plus grand marché du Bénin, considéré comme le cœur de l'activité commerciale du pays (Ricardou & Sestier, 2008), les organisations des commerçants sont parvenues à instaurer un cadre permanent de discussion avec les autorités en charge de sa gestion pour être impliqués dans toutes les décisions qui touchent leurs conditions de travail. Lorsque les autorités du marché dérogent à ce principe des voies de pression telles que les protestations publiques des commerçants pour la prise en compte de leurs aspirations sont observées. D'un point de vue théorique, cet article s'inscrit dans le Popular Agency (Lindell, 2010) qui met en exergue l'agency des travailleurs informels dans sa variété pour influencer les décisions au profit de l'amélioration de leurs conditions de travail et de vie. Dans cette orientation, deux hypothèses ont structuré les réflexions.

Premièrement, nous postulons que l'existence d'organisations accroît la capacité d'influence des travailleurs informels sur les décisions publiques à leur endroit. Plus explicitement, les actions collectives des commerçants de Dantokpa favorisent l'adoption d'une démarche participative dans le mode de gouvernance du marché par les autorités en charge de sa gestion. Deuxièmement, dans la même optique que Booth (2012) et Dinaoui & El Gnaoui (2023), nous soutenons que le développement inclusif est un processus qui doit prendre en compte toutes les parties prenantes à travers leurs organisations pour atteindre les objectifs d'une gouvernance efficace dans le milieu de travail. A défaut, dès que les commerçants ne se retrouvent pas dans les politiques mises en place par les représentants de l'Etat, ils développent des stratégies de contournement pour trouver une alternative appropriée à leurs aspirations.

Cet article fait partie, de façon plus large, d'une recherche sur l'influence politique des organisations de travailleurs informels pour le développement inclusif dans le cadre de la mise en œuvre de l'agenda du travail décent au Ghana et au Bénin. Les données analysées sont issues d'une recherche ethnographique menée au marché Dantokpa de Cotonou entre décembre 2015 et septembre 2016, dans un premier temps, et réactualisée entre février et mars 2025. La démarche méthodologique a combiné différentes approches, notamment les entretiens individuels approfondis et focus group, pour collecter les données auprès d'une variété de sources.

A cet effet, les leaders d'organisation des commerçants du marché Dantokpa, les décideurs politiques que représentent les dirigeants et anciens dirigeants de la Société de Gestion des Marchés Autonomes (SOGEMA), les commerçants individuels (membre et non-membre d'une organisation) ; et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) notamment les structures d'appui techniques et financiers (nationaux et internationaux) implantées au Bénin ont été les groupes cible. Au total, sept organisations actives des commerçants du marché ont été touchées. Il s'agit de : Coordination des Structures d'Appui des Marchés (COSAM) sous tutelle de la SOGEMA ; Association des femmes vendeuses du marché Dantokpa AHISSINONKPAKON ; Association des Usagers des Marchés pour des Actions Citoyennes (AUMAC) ; Association des vendeuses de bijoux et de montres dans les marchés du Bénin ; Association JESUGNON des vendeuses de bouteille recyclée ; Union Syndicale des Vendeuses de Pièces Détachées et Divers du Marché Dantokpa (USYNVEPID) ; Syndicat National des Femmes des Marchés du Bénin (SYNAFEM-B). La notion d'organisation ici fait référence à un regroupement de travailleurs de la même corporation ou ayant un lien en rapport avec le travail, poursuivant les intérêts communs plus ou moins affichés et mobilisant diverses stratégies pour les atteindre (Nikiéma, 2016 ; Neuveu, 1996). La taille de l'échantillon déterminée par la méthode de seuil de saturation pour l'ensemble des variables (Olivier de Sardan, 2017) a été de 31 enquêtés. Le traitement et l'analyse des données ont été procédé de façon manuelle par analyse de contenus et triangulation des informations et des sources, à la lumière d'une riche revue de littérature. Dans cet article, nous examinerons d'abord le concept de développement inclusif au Bénin afin de poser les bases de son l'opérationnalisation dans le contexte local. Ensuite, nous analyserons les logiques économiques et politiques qui constituent des sources d'inclusivité dans l'action publique, avant d'explorer l'instrumentalisation politique de cette action sous le prisme de la gouvernance participative. Nous examinerons la pratique de l'approche participative au marché Dantokpa à travers une expérience inédite d'augmentation des loyers adoptée. L'analyse de la pluralité de stratégies d'influence de l'action publique dans le marché viendra mettre en lumière l'agency collective des commerçants dans une quête d'inclusion.

1. Développement inclusif au Bénin et opérationnalisation du concept

A l'instar des autres pays en développement, la notion du développement inclusif fait son parcours au Bénin. Le contenu du concept n'est pas univoque. Cependant, ces définitions ont en commun l'idée d'inclusion des acteurs dans leurs diversités à la prise de décision pour un partage équitable des opportunités et des bénéfices.

Dans le système des Nations-Unies, la notion véhiculée par les Objectifs de Développement Durable (ODD) dans l'objectif n°8 qui vise à promouvoir une croissance économique inclusive et durable, l'emploi et un travail décent pour tous renvoie à l'idée que le développement ne peut être inclusif que si toutes les catégories de population – quels que soient leur sexe, leur origine ethnique, leur âge ou leur statut social – contribuent à créer des opportunités, partagent les bénéfices du développement et participent à la prise de décision (Focus 2030, 2020). L'Organisation Internationale du Travail (OIT) quant à elle définit le développement inclusif dans le milieu de travail par des axes prioritaires autour de la participation au dialogue social à tous les types de travailleurs, la protection sociale et l'emploi décent à tous les travailleurs (MTFP & OIT, 2010). Le développement inclusif dans le cadre de cet article est en rapport avec cette dernière définition et suppose, pour travailleurs informels, la participation aux cadres de négociations et aux instances de prise de décisions les concernant pour la concrétisation du travail décent à leur profit.

Au Bénin, le concept de développement inclusif a émergé dans le prolongement de l'approche participative qui s'est imposée dans les modes de gouvernance à partir du Programme d'Appui aux Petits Producteurs Urbains d'Afrique francophone (PAPPU) mené par le BIT avec le concours financier du PNUD au début des années 90 (Maldonado, 1994). La première phase du programme expérimentée entre 1982 et 1989 a fondé les principes d'une approche participative dans l'appui aux petits producteurs urbains. Le Bénin a été intégré au projet dès 1988 à la seconde phase. Le succès des initiatives auto-organisées et auto-gérées accompagnées par le PAPPU dans l'économie informelle a suscité la généralisation de la pratique dans les coopérations d'appui aux travailleurs informels.

Au cours de la même période, l'avènement du renouveau démocratique en 1990 avec une orientation néolibérale a favorisé l'émergence du principe de la cogestion dans la gouvernance pour faciliter la transition avec l'Etat-providence. Dans les secteurs où il y avait des organisations de travailleurs informels, ceci a favorisé leurs implications dans les processus de mise en œuvre des politiques publiques (Assouma, 2018). Avec le soutien de leurs réseaux de partenaires et en se fondant sur le « développement participatif » en vogue (Maldonado, 1994) et divulgué par les PTF, bon nombre d'organisations sont entrées dans les instances de prise de décisions et de gestion. La perception sociale construite avec le temps autour de cette notion de gestion participative est qu'elle est le gage d'une gouvernance apaisée. Elle représente un facteur de bonne gouvernance de la part des décideurs politiques qui l'adoptent.

Dans cette considération, elle est utilisée par les décideurs pour construire l'image d'homme de consensus, très prisée dans la perception populaire béninoise comme le prototype de dirigeant démocratique. Selon les décideurs politiques, un autre de ses atouts est « qu'elle procure un gain de temps, celui à consacrer aux séances de négociations répétées, au cas où la décision prise serait remise en cause et génère des conflits avec les autres parties concernées. Ce temps peut être mis à profit pour la réalisation des projets de développement » (Assouma, 2016).

La succession des concepts jusqu'à celui du développement inclusif n'est pas marquée par des ruptures fortes, surtout que le lien est maintenu entre eux autour de l'idée de l'inclusion des acteurs sociaux dans la gouvernance. L'idée de "participation" paraît prédominante sur les autres aspects du développement inclusif dans la perception des acteurs sociaux. Pour ce qui concerne notre champ de recherche, il a été observé que les acteurs sociaux utilisent indifféremment les termes approche participative et développement inclusif. Le long de notre analyse, la notion de développement inclusif sera appréhendée à travers les aspects opérationnels d'approche participative, de cadre de négociation ou de participation au dialogue, de couverture sanitaire et de sécurité sociale.

2. Logiques économique et politique comme sources d'inclusivité dans l'action publique

Le marché Dantokpa est géré par la Société de Gestion des Marchés Autonomes (SOGEMA). Mise en place depuis le 04 avril 1983 par le décret n° 83-112, la structure jouit d'une autonomie de gestion et sert d'interface entre l'Etat central et les commerçants. La structure est dirigée par un Directeur Général (DG) et son adjoint (DGA) qui constituent les décideurs politiques du marché. Ils sont appuyés par un personnel administratif dont le profil est très varié. Les décideurs politiques comme catégorie d'analyse dans cet article regroupent les directeurs généraux au moment des travaux de terrain et certains anciens directeurs qui font partie des personnes ressources interviewées. L'approche inclusive dans la gouvernance du marché Dantokpa est présentée par des décideurs politiques en termes de contrainte à une gestion participative du marché.

D'une part, en raison du faible effectif du personnel de la SOGEMA, la mobilisation des ressources financières auprès des commerçants ne saurait être facilitée sans l'implication des organisations des usagers. Seulement 75 agents sont chargés du recouvrement des loyers et autres taxes perçues par la structure auprès d'environ 20 000 usagers.

La démarche inclusive s'impose aux autorités du marché dans une logique économique notamment le besoin d'accompagnement des leaders d'organisations des usagers dans la mobilisation des ressources financières. Les leaders d'organisations en question sont les premiers responsables et d'autres personnes constituant des pôles de pouvoir dans les organisations d'usagers.

D'autre part, la contrainte à l'adoption d'une gouvernance participative est afférente à la mission confiée aux décideurs politiques qui sont des responsables délégués. Leur action est en relation avec les orientations du gouvernement de qui ils tiennent leur légitimité. Aux dires des décideurs politiques, il s'agit d'une mission pour une gestion apaisée dans un lieu politiquement sensible. La sensibilité est en lien avec la particularité que représente Dantokpa pour les acteurs politiques de façon globale. L'un des décideurs politiques a déclaré que « de tous les temps, la politique a régné à Dantokpa » tandis qu'un agent administratif parle du marché comme « un lieu hautement politisé » ; ce qui concorde avec la représentation qu'en fait Prag (2010 : 67) comme étant « le cœur de l'économie et de la politique au Bénin ». Les enquêtés sont unanimes que tous les leaders politiques nationaux ont envie d'avoir une main mise sur Dantokpa. Ils y sont tous représentés, et pour cause. L'argument souvent avancé pour montrer la volonté des Chefs d'Etat à garder un regard direct sur le marché est leur implication dans la désignation des directeurs généraux de la SOGEMA. Les indiscretions publiées par la presse et amplifiées par la rumeur indiquent que c'est aux hommes de confiance des Chefs de l'Etat qu'est confiée la gestion du marché. L'importance politique que revêt Dantokpa, considéré comme le baromètre à la situation politique nationale (Assouma, 2017), se reflète dans l'intérêt des Chefs d'Etat aux situations de crise dans le marché.

3. Instrumentalisation politique de l'action publique sous le sceau de la gouvernance participative

Deux actions fortes liées à la question identifiée par les acteurs comme la plus conflictuelle dans le marché, en l'occurrence l'augmentation des coûts de location, illustrent l'enjeu politique que représente la paix sociale au marché Dantokpa à la veille d'une élection au Bénin.

Premièrement, en 1992, durant la crise sociale provoquée par la dévaluation de 50% de la monnaie nationale, le gouvernement du président Nicéphore Soglo avait décidé de réduire le loyer dans le Bâtiment Central de 5 000 F à 2 000 F. Cette décision inédite reste inconcevable pour les administratifs et les décideurs politiques qui pensent qu'on ne peut retrouver ses

motivations que dans les contrats politiques entre le président de l'époque et leaders d'organisation de commerçants.

Ils argumentent que la situation, au moment de la prise de cette décision jugée politique, était que les charges afférentes à l'utilisation du bâtiment central (coûts d'électricité et de sécurité) n'étaient pas totalement couvertes par les loyers collectés au niveau de ce bâtiment. Dans la suite des événements, le leader de l'organisation phare des commerçants du bâtiment Central à l'époque, Justine Chodaton, était devenue une activiste clé du parti la Renaissance du Bénin (RB) du président Nicéphore Soglo qui a été constitué quelques semaines plus tard. Elle a par la suite été élue sur la liste de ce parti dès les élections suivantes durant trois mandatures successives au parlement national, soit pendant douze années.

Le deuxième cas est intervenu en 2011 sous le président Thomas Boni Yayi. Après un incendie survenu dans la zone des vendeurs de tubercules en 2007, le gouvernement avait investi environ quatre milliards pour la reconstruction partielle du marché. A la fin des travaux, la SOGEMA avait fixé le loyer des nouvelles boutiques à 25 000 F pour recouvrer progressivement l'investissement de l'Etat, d'après les administratifs. Mais à la surprise générale, au lendemain d'une rencontre négociée par les leaders d'organisations de commerçants avec le Chef de l'Etat, la Direction Générale a été instruite de baisser les loyers de ces nouvelles boutiques de près de moitié. Cette seconde action également a eu lieu dans un contexte pré-électoral.

Au regard des contextes de prise de ces décisions, il est difficile de ne pas relever leur nature clientéliste à des fins électoralistes. A la veille d'élections, des décisions importantes affectant la vie de la structure de gestion ont été ainsi prises par le pouvoir central sans associer techniquement les décideurs politiques délégués que sont les dirigeants de la SOGEMA pour apaiser le mécontentement des commerçants. Pourtant, en tant que structure autonome, la Direction Générale a une nécessité de rentabilité pour rendre viable la SOGEMA. La complexité de la mission de la direction est résumée dans les propos de ce décideur politique :

« Si le salaire du personnel n'est pas payé, c'est que vous êtes incompétents. S'il y a des tas d'ordures qui traînent dans le marché qu'on ne ramasse pas à temps, vous n'allez pas dire que les bernes tasseuses sont tombées en panne... Cela veut dire que vous n'êtes pas capables de gérer la structure. De même, si vous menez des actions pour augmenter le chiffre d'affaires de la SOGEMA et que ça entraîne des soulèvements dans le marché, c'est que vous êtes incompétents. »

(Interview avec décideur politique, septembre 2016.)

Les indicateurs de performance des autorités de la SOGEMA sont donc multiples. Ils sont autant économiques que politiques. La logique politique qui gouverne l'exigence de la gestion apaisée du marché par les Chefs d'Etat, sous les divers aspects abordés, conduit à explorer le pan politique de la mission des décideurs.

La gestion quotidienne en bonne entente avec les organisations des usagers est censée favoriser la mobilisation du grand nombre d'entre elles en faveur du parti au pouvoir lors des élections. Par exemple, pour les élections présidentielles de 2011, sous le parrainage du Directeur Général de la SOGEMA de l'époque, Joseph Tamégnon, un mouvement politique dénommé "GG Tokpa Action" a été constitué pour soutenir le président Thomas Boni Yayi, qui était candidat pour un second mandat. La majorité des leaders d'organisations était engagée dans le mouvement. Il a été le canal par lequel certains parmi eux se sont positionnés, deux mois plus tard, sur la liste des candidats du parti au pouvoir lors des législatives. Les leaders reconnaissent l'existence de partenariats stratégiques avec les acteurs politiques (Prag, 2010). Ils justifient son utilité pour négocier en retour la prise en compte des aspirations de leurs organisations. Il apparaît donc l'existence d'un jeu d'intérêts entre les décideurs et les leaders autour de la quête d'électeurs par les décideurs et de l'utilisation implicite de cette quête par les leaders pour parvenir à une participation directe ou indirecte au processus de prise de décision (Assouma, 2017).

En somme, la mission de la gestion du marché Dantokpa est telle que les décideurs politiques recherchent le juste-milieu entre les logiques politiques et économiques pour la réussir ; ce qui les constraint à s'inscrire dans une démarche inclusive. La seule disposition légale de représentation des usagers dans une instance de décision prévoit un représentant désigné par le Ministère de l'Intérieur au Conseil d'Administration de la SOGEMA. Bien que n'étant pas véritablement acquise légalement, l'inclusivité est rentrée dans les pratiques aujourd'hui comme un droit acquis des organisations de commerçants. Quelles sont alors les dynamiques par lesquelles les commerçants sont parvenus à de telles avancées ?

4. Organisations des commerçants et la logique d'inclusivité comme préoccupation centrale

A l'instar des autres travailleurs opérant dans l'économie informelle, la vie associative n'était pas admise aux commerçants de marché durant la période coloniale (Assouma, 2018). L'instabilité politique nationale post-coloniale n'a pas non plus facilité la dynamique associative aux lendemains des indépendances (Prag, 2010). L'émergence du mouvement des commerçants de Dantokpa a été favorisée durant la période de la révolution populaire marxiste-

léniniste avec la création en 1976 de l'Union Nationale des Commerçantes du Bénin (UNACOBE) (Heilbrunn, 1997 cité par Prag, 2010).

La vie associative contemporaine dans le marché est très dynamique avec une pluralité d'organisations, comme dans l'ensemble de l'économie informelle au Bénin. Un essai d'inventaire des organisations d'usagers révèle la difficulté à connaître leur nombre exact. La liste recueillie auprès de la SOGEMA affiche plus d'une soixantaine d'organisations. La tentative de confirmation de cette liste sur le terrain montre que la majorité est inactive.

La plupart des organisations sont des associations corporatives créées sur la base de la loi 1901. Il s'agit de regroupement des commerçants d'un même type de produits (Associations des vendeurs de friperie, de pièces détachées, de bijoux, de pagnes, ou encore de bouteilles recyclées, par exemple) ou d'un même pays d'origine pour les commerçants étrangers. On dénombre aussi des syndicats installés par les confédérations et centrales syndicales de travailleurs formels. Les réseaux internationaux de travailleurs informels marquent leur présence par les organisations filiales de Streetnet et WIEGO.

En général, l'histoire de l'engagement de ces organisations dans le corporatisme est le prolongement des initiatives de défense de cause commune suite à des sinistres. L'Union Syndicale des Vendeuses de Pièces Détachées et Divers du Marché Dantokpa (USYNVEPID) a été constituée à la suite du regroupement des sinistrés du déguerpissement de la zone d'érection de la passerelle du marché en 2001. De même, l'Association des Usagers des Marchés pour des Actions Citoyennes (AUMAC) a été fondée par un groupe de commerçants qui s'est mobilisé au départ dans des actions citoyennes pour lutter contre le rançonnement des usagers de Ganhi, un marché périphérique annexé à Dantokpa.

De manière opérationnelle, les organisations constituent un moyen d'action pour les commerçants en cas de désaccord avec les autorités de la SOGEMA. Certes, il a été observé que les mouvements de protestations qui constituent les principales armes des initiatives collectives ne partent pas souvent des organisations. Les différents acteurs s'accordent sur le fait qu'elles partent de soulèvements individuels pour se propager à l'ensemble du marché. Cela prend rapidement de l'ampleur et reçoit l'adhésion populaire quand la préoccupation soulevée touche l'intérêt général. Mais à la fin, ce sont les responsables d'organisations qui sont représentatifs pour négocier l'apaisement de la situation avec les autorités.

Les questions récurrentes au centre des manifestations se rapportent à l'exercice quotidien des activités des usagers. Les commerçants et leurs leaders d'organisations mettent un accent

particulier sur l'augmentation des loyers qu'ils perçoivent comme la volonté des décideurs politiques de s'enrichir à leur détriment.

Ils justifient leur opinion par les tentatives régulières d'augmentation des loyers, chaque fois qu'un nouveau Directeur Général est nommé à la SOGEMA. Ils affirment que les réactions engendrées par ces tentatives sont spontanées et tendues. Les décideurs politiques, de leur côté, parlent d'aversion des commerçants à l'augmentation des taxes quelle que soit la marge. « Alors que le niveau de vie augmente, paradoxalement au marché Dantokpa, les usagers travaillent à ce qu'on réduise tous les jours les loyers au point de les annuler » ; s'en est offusqué l'un d'eux. Sur la question, pendant que les décideurs politiques du marché évoquent la nécessité de rendre viable la structure de gestion, les commerçants parlent de manigances pour les dépouiller. En dehors du loyer, les sinistres (incendie, déguerpissement, etc.) engendrent des initiatives collectives de manière tout aussi spontanée. D'autres questions prioritaires telles que la sécurité, l'hygiène et l'aménagement général du marché, sont parfois au cœur protestations collectives. La recherche des causes fondamentales qui suscitent la mobilisation autour de ces questions ressort, de manière récurrente, la non-participation des organisations à la prise de décision comme la première cause. En effet, l'adoption d'une démarche non-participative dans l'élaboration d'une décision provoque le ressentiment de la non prise en compte de leurs points de vue chez les commerçants. L'adage « tout ce qui est fait pour vous sans vous est contre vous », fréquemment utilisé dans le milieu, dénote la logique qui construit la perception de ces acteurs. Ainsi, pour toute nouvelle décision qui leur parvient, les usagers cherchent à s'informer auprès des leaders d'organisations de leur participation à son élaboration. Ils cherchent à se rassurer, auprès d'eux, des tenants et aboutissants en cas d'inquiétudes. De l'opinion des commerçants, la participation de leurs organisations aux prises des décisions les concernant est une priorité à défendre.

5. Expérience inédite d'augmentation de loyers dans une approche participative

Pour apprécier la pertinence du résultat précédent, nous avons examiné le processus de prise de l'une des décisions politiques identifiée par les acteurs du marché comme la plus importante de la dernière décennie. Il s'agit de l'augmentation en 2014 des loyers sans grand remous. La particularité de ce cas réside dans le succès du processus d'élaboration et d'exécution d'une décision dont le background affiche une forte potentialité conflictuelle. Car, malgré la difficile assurance par la SOGEMA des services aussi importants que l'assainissement et la sécurité dans les années 2000, les tentatives de réévaluation des loyers par les trois DG qui se sont

succédés entre 2006 et 2011 ont lamentablement échoué. Une rumeur très répandue évoque que les soulèvements des usagers contre ces initiatives auraient précipités le limogeage de certains parmi eux.

Pourtant, les raisons avancées pour justifier les tentatives antérieures ont été les mêmes qu'en 2014. La sensibilité de la question chez les acteurs du marché est telle que les administratifs pensent que réussir une augmentation des loyers sans contestation est une expérience singulière. Les leaders d'organisations s'accordent à indiquer que cette réforme est la politique la mieux réussie par les décideurs qui ont géré le marché au cours de cette dernière décennie. Leur appréciation fait référence à leur implication à toutes les étapes du processus.

En se fondant sur les pratiques de mise en œuvre des politiques dans le marché, deux options sont utilisées habituellement par les décideurs. Dans la première, le décideur n'est pas obligé de collaborer avec toutes les organisations actives dans le marché. Le plus important est qu'il ait une partie avec lui, pour pouvoir justifier le bien-fondé de son action en termes d'adoption d'une démarche participative aux yeux de l'opinion. Ensuite, le décideur agira à soumettre les autres à sa décision. Les enquêtés des différents groupes cible ont majoritairement évoqué l'instigation à la création d'organisations partenaires par certains anciens Directeurs Généraux pour parvenir à cette fin. La seconde option, celle utilisée dans ce cas pour réussir l'augmentation des loyers, oblige le décideur à collaborer avec toutes les organisations actives indifféremment de leur obédience politique. Il faut rappeler que toutes les obédiences politiques au plan national sont représentées dans le marché avec des ramifications dans les organisations. La vision de cette option est que la partie non associée au processus peut compromettre la réussite de l'action.

La démarche utilisée en 2014 pour une meilleure implications des organisations dans la prise de décision a été de les associer au diagnostic et à la recherche de solution appropriée. En amont, un plan de modernisation du marché intégrant l'amélioration de certaines prestations assurées par la SOGEMA a été commandité. Les résultats ont été soumis aux administratifs et aux leaders d'organisations des commerçants lors d'un atelier de travail. Ils ont été associés à l'appréciation du diagnostic et aux réflexions pour la mobilisation des ressources de financement du projet. Les réticences observées au début n'ont pas empêché que les leaders adhèrent finalement au plan de financement par une augmentation des frais de loyers. Après les négociations en groupe élargi lors de l'atelier, les sensibilisations de proximité en petits groupes ont permis aux décideurs de gérer les poches de résistances. Étant acquis au bien-fondé de la

décision, ce sont les leaders qui ont servi de relais à la SOGEMA pour la sensibilisation de leurs pairs commerçantes afin que la décision ne soit pas remise en cause durant son exécution.

L'argument commun avancé par les leaders pour justifier leur acceptation était la compréhension « preuve à l'appui », selon leur propre expression, que la SOGEMA se portait très mal et qu'il fallait lui donner un peu de ressources. Ils ont indiqué que la mesure du risque élevé de faillite que courait la structure de gestion du marché a été perçue grâce à leur implication dans le processus à partir du diagnostic. Or, de leur point de vue, la faillite conduira fort probablement à une privatisation qui est le mode de gestion le plus redouter par les commerçants. Face à l'évidence qu'ils avaient tout à perdre a eu son poids dans l'accompagnement des leaders à la décision. De plus, les engagements pris par les décideurs concernant les prestations de la SOGEMA vont dans le sens de l'amélioration du bien-être des commerçants sur leur lieu de travail. Ces deux éléments combinés ont déconstruits leur mauvaise perception sur cette initiative d'augmentation de loyer qu'ils estiment être « gagnant-gagnant ».

En définitive, la logique d'inclusivité reste centrale à l'action des organisations du marché. L'expérience a montré également que l'implication de leurs représentants de bout en bout dans les processus d'élaboration d'une décision est un déterminant clé dans la réussite de sa mise en application. Cependant, il arrive que l'action publique ne s'engage pas dans cette voie. Quels sont les processus de réactions des commerçants de Dantokpa dans ces cas ?

6. Pluralité de stratégies d'influence de l'action publique au marché Dantokpa

6.1. Protestations publiques et lobbying comme stratégies courantes d'actions

Les commerçants et les leaders de leurs organisations estiment que les mouvements de protestations publiques sont des moyens de pression pour contraindre les décideurs politiques à entreprendre la négociation sur des décisions non-consensuelles ou pour prendre en compte leurs aspirations sur une question donnée. Les leaders affichent une conviction certaine quant à son effet. Le contexte de la mission des décideurs contribue évidemment à cela. L'opinion des décideurs politiques va dans le même sens. Elle confirme l'efficacité des mouvements de protestation des commerçants à les amener à réviser leurs positions sur certaines décisions. Un décideur l'a exprimée en disant : « Ils arrivent à bouger les lignes en utilisant tous les moyens de pression pour se faire entendre ». Les décideurs ont avoué que le poids de cette influence explique pourquoi ils recherchent presque toujours la caution des organisations avant toute

décision importante. Les PTF, qui accompagnent les organisations de travailleurs, sont également d'avis que les commerçants, à travers leurs organisations, exercent de l'influence sur les autorités du marché.

Leur regard sur le marché est que les commerçants sont assez bien organisés. « On observe un tollé général dès qu'on touche à leurs intérêts », a justifié l'un d'eux.

Pour parvenir à donner cet écho à leur mouvement, les organisations font une forte utilisation des mass-media. La presse écrite, la radio et, de plus en plus, les réseaux sociaux (WhatsApp et Facebook) sont utilisés. Tout ceci pour brandir la menace aux décideurs que la protestation sera portée au plus haut niveau, ce qui sous-entend au niveau de leur mandant en l'occurrence le chef de l'Etat.

Une pratique devenue courante dans les mouvements de protestations publiques est le renfort que reçoivent ces initiatives de la part des confédérations syndicales de travailleurs formels avec leurs premiers responsables en tête des manifestations. C'est le cas des marches de protestation observées suite aux déguerpissements d'une partie de la zone de Missébo pour des travaux de modernisation. Le Secrétaire Général de la Confédération des Syndicats des Travailleurs du Bénin (CSTB) a pris une part active aux manifestations pour soutenir l'Association des Vendeurs de Friperie qui défendaient les sinistrés.

En dehors des protestations publiques, les initiatives collectives sont également portées par des stratégies « souterraines ». En effet, les leaders d'organisation du marché Dantokpa, de par leur activisme politique, sont nombreux à se retrouver dans des sphères politiques (parlement, Conseil Économique et Social, Chambre du Commerce et d'Industrie du Bénin, élus municipaux ou locaux, etc.). Ces positions facilitent des actions de lobbying par l'intermédiaire desquelles les organisations interagissent avec les décideurs. La mobilisation de réseau de diverses natures comme moyen de pression sur l'action des décideurs politiques est une autre pratique très courante. La capacité de mobilisation d'un arsenal de relations influentes, aussi bien à l'intérieur qu'en dehors du marché, pour constituer des groupes de pression sur les décideurs est une qualité primordiale pour être choisi comme responsable d'organisation. Ces relations aident par la suite les organisations à construire un réseau de partenaires stratégiques très diversifié. On y retrouve des centrales et confédérations syndicales du secteur formel, des organisations de la société civile, des agences de coopération bilatérale, des réseaux internationaux de travailleurs, mais surtout des acteurs politiques. Dans bien de cas, le lobbying est un atout décisif. Les acteurs en font usage seul ou en combinaison avec les stratégies de

protestations publiques, en aval ou en amont ou encore simultanément à la protestation. La participation des membres des partenaires extérieurs tels que les responsables de centrales syndicales des travailleurs formels aux manifestations de protestation dans le marché fait souvent suite à des échecs d'initiatives de lobbying.

Un exemple de succès basé uniquement sur la stratégie le lobbying a été l'intervention des représentants de Oxfam-Québec auprès de la SOGEMA pour la prise en compte des commerçantes de bouteilles recyclées dans l'opération de relocation, suite à la reconstruction de leur zone après un incendie survenu en 2002. En revanche, les actions sus-mentionnées de la CSTB en faveur des vendeurs de friperies ont évolué en protestations publiques après l'échec du lobbying en direction des autorités du marché. Les pressions les plus fortes évoquées par ces derniers dans cette stratégie proviennent des acteurs politiques, notamment ceux de leur obédience politique. Viennent ensuite les organisations de la société civile, les communautés religieuses, les relations familiales élargies à la localité d'origine.

D'autres actions associables aux stratégies silencieuses sont les assignations fréquentes en justice des responsables de la SOGEMA. Généralement portées par des avocats qui s'identifient comme défenseurs des causes perdues, la possibilité de leur survenance entraîne de la mesure dans les actions des décideurs. A ce sujet, les décideurs pensent qu'il s'agit d'une des formes d'accompagnement des réseaux politiques ou des organisations de la société civile aux organisations de commerçants.

6.2. La contrainte à l'adoption de l'approche inclusive par le haut

Les stratégies précédemment décrites ne prospèrent pas face à toutes les situations. Dans ces cas complexes, les stratégies déployées par les commerçants visent les mandants des autorités du marché. Cela aboutit à des séances tripartites à la présidence de la République entre les leaders d'organisations des commerçants, les décideurs politiques du marché et le Chef de l'Etat pour trancher la discorde. Des informations recueillies, de 2001 à 2016, tous les Directeurs Généraux de la SOGEMA ont été soumis à cette épreuve. Le recours à cette pratique est devenu donc presque classique et représente le niveau optimal de pression sur les autorités du marché. L'un d'eux témoigne de sa première expérience comme ci-après :

« A un moment donné, il y avait les Nigériens et les Béninois qui étaient en conflit sur l'auto-gare de Mawulé autour des places. J'ai envoyé la police pour aller les dégager tous de là. J'ai été surpris quand on m'a dit que les usagers (commerçants concernés) étaient déjà au domicile du Chef de l'Etat à Cadjèhoun, un bout de temps après. Le

commissaire Central (de Cotonou) et tout le monde y étaient mobilisés. C'est le commissaire qui m'a appelé pour que je m'y rende... (Sourire). C'était mon baptême de feu ! Bien sûr, quand leur intérêt est menacé, ils se mobilisent et battent le macadam... Leur action était pour me montrer que cela ne peut pas se passer ainsi. A la rencontre, le mécanisme a été trouvé pour que leurs activités reprennent normalement, sans conflit ».

(Interview avec décideur politique, septembre 2016)

Dans cet exemple, la décision du DG de renvoyer tout le monde de l'auto-gare a été remise en cause par les commerçants. Elle a été ensuite reconsidérée à la séance avec le Président de la République pour trouver une issue plus favorable aux commerçants.

La plupart du temps, ce sont les organisations qui négocient les rencontres avec le Président de la République par leurs divers réseaux. Elles l'obtiennent d'habitude dans une procédure d'urgence, en montrant qu'il y a une situation alarmante qui nécessite son intervention. A travers l'exemple suivant relatif à la première audience accordée à l'Association des Usagers des Marchés pour des Actions Citoyennes (AUMAC), on entrevoit mieux le processus d'obtention de ces audiences.

Soulignons que l'AUMAC, à ses débuts, s'était illustrée dans des actions citoyennes au profit des usagers. Elle faisait, entre autres, des dénonciations d'actes de corruption et d'abus envers les commerçants. Pour ces actions, elle est entrée en partenariat avec plusieurs organisations de la société civile telles que Transparency International, la Cellule de Moralisation de la Vie Publique, l'ONG Nouvelle éthique. La nature de ses activités n'a pas favorisé la reconnaissance de l'organisation naissance par les autorités de la SOGEMA. En fait, la constitution d'une organisation à Dantokpa suit une procédure de légitimation en plusieurs étapes. La dernière étape du processus est tributaire des autorités du marché. Après la preuve de la qualité de leaders par un petit groupe de commerçants, ils constituent une organisation à la tête de laquelle ils sont portés par leurs paires. Une déclaration de l'organisation est ensuite faite auprès de la SOGEMA. Le dernier niveau de légitimation est consacré par l'invitation de la nouvelle organisation par la SOGEMA, au même titre que celles qui existaient déjà, aux séances de concertation qu'elle tient régulièrement avec les représentants des commerçants sur la gouvernance du marché. L'AUMAC était confronté à la "non-validation" de ce dernier palier de reconnaissance. Le lobbying des responsables de l'organisation et de ses partenaires envers la SOGEMA n'a pas prospéré. Sur les conseils de ses partenaires, l'organisation a tenu du 16

au 18 septembre 2001, une table ronde pour l'élaboration de sa plate-forme revendicative. En marge de cela, un diagnostic de la situation dans le marché a été effectué. Les échos de la réussite de cette activité ont été relayés par les partenaires notamment la première responsable de la Cellule de la Moralisation de la Vie Publique, qui est une structure directement rattachée au Président de la République.

Il s'en est suivi une convocation des responsables de l'AUMAC par des collaborateurs du Chef de l'Etat. Cela a débouché sur une rencontre avec le président Mathieu Kérékou le 30 avril 2002. Cette rencontre a connu aussi la participation d'autres organisations des usagers du marché et des autorités de la SOGEMA. Elle s'est focalisée sur le diagnostic réalisé par l'AUMAC et sa plateforme revendicative. A l'issue de la séance, le Chef de l'Etat a mis sur pieds un comité ad hoc chargé d'examiner les propositions contenues dans le diagnostic présenté. La Directrice Générale de la SOGEMA de l'époque, Véronique Gbèdo, et le Président de l'AUMAC, Marcellin Salako, avaient été tous deux désignés par le président pour faire partir du comité. Par cet acte, le Chef de l'Etat a légitimé l'existence de l'association vainement négociée par ses responsables et leurs partenaires avec à la Directrice Générale.

Il faut souligner que la plupart du temps, à ces occasions, les responsables des organisations présentent leurs griefs en fonction de leurs ressentiments au Président de la République en présence des autorités du marché. Les décideurs du marché sont habituellement appelés à répondre aux accusations formulées contre eux ou présenter la situation séance tenante devant leur mandant en présence des représentants des commerçants. De l'appréciation des décideurs ayant subis cette épreuve, ce sont des situations qui affaiblissent l'autorité du décideur, car les Chefs d'Etat trouvent toujours les moyens de contenter les commerçants. La récrimination faite par les Chefs d'Etat à la SOGEMA est presque toujours le manque d'implication des usagers pour une meilleure compréhension de leurs actions. Les représentations autour de la démarche des Chefs d'Etat, qui consiste à exposer les différents points de vue lors de ces rencontres pour identifier ensemble et résorber les différends, varient selon les acteurs. Pour les commerçants individuels, les Chefs d'Etat n'ont pas auparavant connaissance de la situation réelle qui prévaut au marché. Le mérite de la satisfaction de leur revendication revient donc aux leaders qui ont réussi à lui faire porter l'information mais plus encore à l'altruisme du Chef de l'Etat qui confirme son statut d'homme d'Etat sensible à la souffrance de son peuple. Les leaders d'organisations mettent un point d'honneur sur l'attachement des chefs d'Etat aux dialogues et à la prise en compte des aspirations de son peuple. Pour les décideurs politiques, le Président

de la République est avant tout un homme politique, sa démarche rentre dans la construction de son image comme homme de consensus auprès de l'électorat des commerçants.

Il est déjà arrivé qu'à la sortie de telles rencontres, des autorités du marché soient démises de leurs fonctions. Il est aussi arrivé que des autorités du marché accusées par des leaders d'organisations lors de ces rencontres engagent une poursuite judiciaire en diffamation contre leurs accusateurs.

Le président de l'AUMAC a témoigné que pour des griefs qu'il a porté contre le Commissaire Spécial du marché Dantokpa, Nazaire Hounnonkpè, lors d'une autre rencontre avec le Président Boni Yayi, il a été assigné en justice. Et pour cause, l'accusé a été muté de son poste dans les semaines ayant suivi la rencontre. L'abandon de la poursuite a été finalement obtenu après de longues et intenses médiations du réseau de partenaires de l'organisation dont il est le leader. Des décideurs politiques ont déclaré avoir abandonné l'idée de poursuite judiciaire après des médiations dans des situations similaires.

En somme, les actions collectives des commerçants ont une influence avérée sur l'action des décideurs publics à Dantokpa. Quelles que soient leurs formes la quête de l'inclusivité reste au cœur de ces actions. Dans leurs variantes, les protestations publiques représentent un indicateur de contre-performance, donc une menace pouvant évincer les décideurs politiques, les responsables de la SOGEMA. Cependant, ce sont les actions silencieuses qui apparaissent comme les stratégies décisives pour décanter les situations les plus complexes.

Conclusion

Au marché international Dantokpa de Cotonou, à l'instar des autres espaces dans lesquels opèrent les travailleurs de l'économie informelle au Bénin, le cadre légal du dialogue social n'instaure pas un contexte inclusif des commerçants au processus de prise de décision. Dans un tel environnement de quasi-absence de normes formelles, ce sont plutôt les normes pratiques (Olivier de Sardan, 2010) qui régissent les rapports des commerçants avec les décideurs politiques. L'existence d'organisations devient pour les commerçants un atout clé dans l'interaction avec les autorités de gestion du marché dans la position de décideurs politiques investis du pouvoir public. Le rôle des leaders d'organisations dans la mobilisation stratégique de divers réseaux (société civile, politique, religieux, familial) se révèle déterminant pour parvenir à des progrès en maintenant la logique d'inclusivité comme préoccupation centrale de l'action collective.

Dans le rapport de force avec l'autorité, lorsque les formes courantes d'actions collectives (le lobbying et les protestations publiques) paraissent inefficaces, les organisations usent de stratégies invisibles en faisant recours à l'environnement extérieur pour contraindre les décideurs politiques, qui s'écartent du principe inhérent à leur mission, à revenir à la démarche inclusive. C'est le cas des recours répétés à l'arbitrage des Présidents de la République. Et c'est cette ultime stratégie qui symbolise « la contrainte à l'approche inclusive par le haut ».

Le mandant du décideur politique au marché répond à la sollicitation des commerçants, dans un jeu de clientélisme politique autour de l'action publique, pour rétablir la vision inclusive dans la gouvernance du marché. La perception populaire construite autour de l'approche participative dans le temps comme une marque singulière de bonne gouvernance associée à la sensibilité du marché Dantokpa dans le jeu politique national sous-tend ces pratiques. Ce résultat conforte la contribution de notre analyse sur l'agency collective des travailleurs informels, à travers leurs organisations, qui participe à concrétiser leurs aspirations d'inclusion dans les processus de gouvernance les affectant en vue d'être des leviers pour l'effectivité du travail décent dans ses différents aspects à leur profit.

Le développement inclusif reste un concept d'actualité, un paradigme déterminant dans l'optimisation de la croissance économique en Afrique. Cette étude de cas a apporté des évidences de terrain pour enrichir les débats en s'inscrivant dans l'approche d'appréhender le développement inclusif comme un processus (Booth, 2012) qui requiert l'engagement effectif de l'ensemble des parties prenantes dans la prise de décisions et la mise en œuvre des actions (Temnati & Alami, 2022) comme conditions indispensable pour assurer une distribution équitable des pouvoirs, l'efficacité de la gouvernance et le succès de la stratégie globale (Dinaoui & El Gnaoui, 2023).

Par ailleurs, les résultats suggèrent que les schémas classiques d'analyse (participation au cadre de dialogue, protection sociale, l'emploi décent, etc.) ne soient pas les seuls axes d'appréciation des performances de la lutte quotidienne des acteurs de l'informel pour la quête du développement inclusif. Les perspectives de cet article appellent donc à la nécessité de tenir compte des logiques locales et des contextes pour mieux apprécier les acquis d'inclusivité issus des initiatives collectives des travailleurs informels.

BIBLIOGRAPHIE

- Assouma, K. (2017). *Améliorer l'influence politique des organisations des travailleurs et travailleuses de l'économie informelle: une recherche qualitative au marché Dantokpa et parmi les taxi-motos au Bénin*. Program Strategic actors for inclusive development. Leiden: ASC Leiden.
- Assouma, K. (2018). Economie informelle et lutte des travailleurs au Bénin: une analyse diachronique de la dynamique associative des travailleurs informels. Dans R. Tossou, D. N'Dah, D. Houenoudé, & R. Tchibozo (Éd.), *Sociétés, nations, économie et gouvernance en Afrique: Mélanges en hommage aux professeurs d'histoire*. II, pp. 425-442. Niamey: Presses du CELHTO.
- Assouma, K. (2022). *Les acteurs de l'économie informelle dans l'arène politique: l'utilisation stratégique de l'espace politique par les taxis-motos au Bénin*. Thèse de doctorat, Leiden University, FSS, ICADS-ASCL.
- BIT. (2007). *Rapport du Travail Décent en Afrique: 2007-2015*. Genève: Bureau International du Travail.
- Booth, D. (2012). *Le développement en tant que problème d'action collective*. Document sur la politique du programme Power and Politics en Afrique.
- Chabi Imorou, A. (2019). *Audit et analyse du paysage syndical au Bénin*. Cotonou, Bénin: Edition COPEF.
- David-Gnahoui, E. M. (2014). *Benin Country Program Review*. Cotonou: Organisation Internationale du Travail.
- Dinaoui, M., & El Gnaoui, L. (2023, Septembre). La gouvernance et la performance des organisations : une étude de cas des organisations de l'économie sociale et solidaire dans la région de Souss – Massa. *Revue Française d'Economie et de Gestion*, 4(9), 105-125.
- Focus 2030 . (2020, avril 22). *Focus sur les ODD. Objectif de Développement Durable n°8 : Travail décent et croissance économique*. Consulté le Février 2025, sur Découvrir Focus 2030 : Objectif_de_developpement_durable_no8_Travail_decent_et_croissance_economique
- INSAE-AFRISTAT. (2019). *Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) Bénin, 2018, Rapport final*. Cotonou: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique, AFRISTAT, UEMOA.
- Lindell, I. (2010). Between Exit and Voice: Informality and the Spaces of Popular Agency. *African Studies Quarterly*, XI(2 et 3), 1-11.

Maldonado, C. (1994). Rompre l'isolement: une expérience d'appui aux petits producteurs du Bénin. (BIT, Éd.) *Développement et gestion des entreprises*(1), pp. 1-20.

MTFP & OIT. (2010). Programme Pays pour la Promotion du Travail Décent au Bénin : 2010-2015. Cotonou: Ministère du Travail et de la Fonction Publique.

MTFP. (2022). *Programme par pays de Promotion du Travail Décent (PPTD) 2022-2024*. Cotonou, Bénin: Direction Générale du Travail.

Neveu, E. (2015). *Sociologie des mouvements sociaux* (éd. 6e édition). Paris, France: La Découverte.

Nikiéma, N. R. (2016). *foad-mooc*. Consulté le Janvier 13, 2017, sur auf.org: <http://www.foad-mooc.auf.org/IMG/pdf/chapitre1.pdf>

Olivier de Sardan, J.-P. (2017). *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique* (éd. 2e édition). Condé-sur-Noireau, France: Academia-Bruylant.

Prag, E. (2010). Women leaders and the sense of powers: clientelism and citizenship at the Dantokpa market in Cotonou, Benin. Dans I. Lindell, & N. A. Instute (Éd.), *Africa's informal workers: collective agency, alliances and transnational organizing in Urban Africa* (pp. 65-81). London - New-York: Zed Books.

Randriasiolofo, D. H. (2025). L'impact économique des centres d'appels à Madagascar : opportunités, limites structurelles et perspectives de développement. *Revue Francophone*, 3(3), 1-28.

Ricardou, A., & Sestier, M. (2008). *Structuration de l'économie informelle urbaine au Bénin: Enquête sur le marché de Dantokpa*. CERDI, CIPB. Cotonou: CERDI.

Stuart, E. (2011). Making Growth Inclusive: Some lessons from countries and the literature. *Policy & Research*.

Temnati, L., & Alami, H. (2022, août). La diversité du handicap : pratiques et conditions de succès Cas des entreprises au Maroc. *Revue Française d'Economie et de Gestion*, 3(8).